

## QUEL EST LE TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS ?

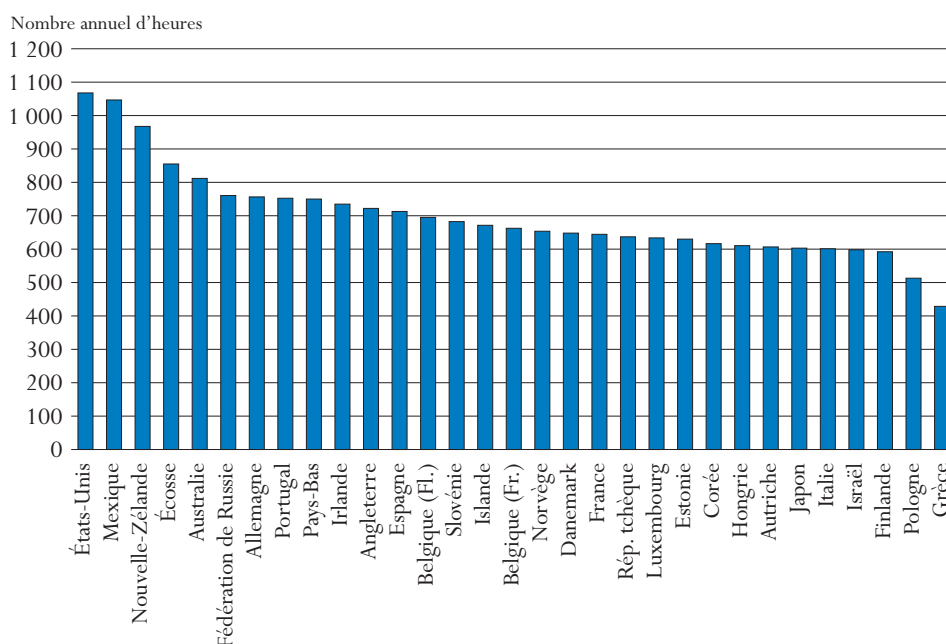
Cet indicateur porte sur le temps de travail légal et sur le temps d'enseignement légal des enseignants aux différents niveaux d'enseignement. Bien que le temps de travail et le temps d'enseignement ne déterminent qu'en partie la charge de travail des enseignants, ils permettent de mieux comparer les exigences des pays envers leurs enseignants. Combiné avec la taille moyenne des classes (voir l'indicateur D2) et le salaire des enseignants (voir l'indicateur D3), cet indicateur décrit plusieurs aspects essentiels des conditions de travail des enseignants.

### Points clés

#### Graphique D4.1. Nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle du secondaire (2008)

Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent en moyenne 703 heures de cours par an dans les établissements publics. Leur temps d'enseignement représente toutefois moins de 520 heures en Grèce (429 heures) et en Pologne (513 heures) mais passe la barre des 1 000 heures aux États-Unis (1 068 heures) et au Mexique (1 047 heures).



Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Source : OCDE. Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2010](http://www.oecd.org/edu/eag2010)).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

## Autres faits marquants

- Dans l'enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 786 heures de cours par an dans les établissements publics, soit 13 heures de moins qu'en 2007. Leur temps d'enseignement représente moins de 650 heures au Danemark, en Grèce, en Hongrie et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Estonie, mais atteint 1 097 heures aux États-Unis.
- Dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants donnent en moyenne 661 heures de cours par an. Le temps d'enseignement varie de 364 heures au Danemark à 1 051 heures aux États-Unis.
- La répartition mensuelle, hebdomadaire et quotidienne du temps d'enseignement annuel des enseignants varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, dans l'enseignement primaire et secondaire, les enseignants donnent moins d'heures de cours par an au Danemark qu'en Islande, alors qu'on compte 42 semaines de cours par an au Danemark, mais 35 ou 36 seulement en Islande.
- La réglementation du temps de travail des enseignants varie également selon les pays. Les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un nombre d'heures déterminé dans la plupart des pays. Dans certains pays toutefois, seul le nombre d'heures d'enseignement par semaine est spécifié, et le temps de travail hors enseignement (à l'école ou ailleurs) nécessaire par heure de cours peut faire l'objet d'estimations. En Belgique (Communauté française) par exemple, le temps de présence à l'école en dehors des cours est fixé par les établissements et les autorités stipulent uniquement le nombre minimum et maximum d'heures de cours par semaine à chaque niveau d'enseignement.

## Contexte

Comme le temps d’instruction prévu pour les élèves (voir l’indicateur D1), la taille des classes et le taux d’encadrement (voir l’indicateur D2) et le salaire des enseignants (voir l’indicateur D3), le temps que les enseignants consacrent à l’enseignement proprement dit a une incidence sur le budget que les pays doivent affecter à l’éducation (voir l’indicateur B7). Par ailleurs, le nombre d’heures de cours et l’importance des activités autres que l’enseignement sont des aspects majeurs des conditions de travail, qui peuvent être déterminants pour l’attractivité du métier d’enseignant.

La part du temps de travail consacrée à l’enseignement permet d’évaluer le temps réservé à d’autres activités, comme la préparation des cours, la correction des copies, la formation continue et les réunions de travail. Si les enseignants doivent passer une grande partie de leur temps de travail à donner cours, il est possible qu’ils aient moins de temps à consacrer à la préparation des leçons et à l’évaluation des élèves. Ils peuvent s’acquitter de ces tâches tout comme les enseignants dont le nombre d’heures de cours est plus faible, mais probablement en dehors de leur temps de travail légal.

## Observations et explications

### Nombre d’heures de cours dans l’enseignement primaire

Le nombre annuel d’heures de cours que doit donner un enseignant type dans un établissement public varie selon les pays, tant dans l’enseignement primaire que secondaire. Il est généralement plus élevé dans l’enseignement primaire que dans l’enseignement secondaire.

Dans l’enseignement primaire, les enseignants donnent en moyenne 786 heures de cours par an, soit 13 heures de moins qu’en 2007. Leur temps d’enseignement représente moins de 650 heures au Danemark (648 heures), en Grèce (593 heures), en Hongrie (611 heures) et en Pologne (513 heures) et, dans les pays partenaires, en Estonie (630 heures), mais il passe la barre des 900 heures en France (926 heures), en Irlande (915 heures), en Nouvelle-Zélande (985 heures) et aux Pays-Bas (930 heures). Il dépasse même le millier d’heures aux États-Unis (1 097 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

La répartition du temps d’enseignement tout au long de l’année varie sensiblement selon les pays. Ainsi, c’est en Corée que le nombre de jours de cours est le plus élevé (220) dans l’enseignement primaire. Dans ce pays toutefois, les enseignants ne donnent que 3.8 heures de cours par jour en moyenne, un chiffre inférieur à la moyenne de l’OCDE (4.2 heures). Le Danemark et l’Islande offrent un contraste intéressant à cet égard. Le nombre d’heures de cours que les enseignants doivent donner par an est similaire dans les deux pays (voir le graphique D4.2). Toutefois, les enseignants doivent en principe donner 200 jours de cours étalés sur 42 semaines au Danemark, contre 180 jours de cours répartis sur 36 semaines en Islande. C’est le nombre d’heures de cours données par jour qui explique cette différence entre les deux pays. Dans l’enseignement primaire, on compte 20 jours de cours de moins en Islande qu’au Danemark, mais les enseignants doivent donner en moyenne 3.7 heures de cours par jour en Islande, contre 3.2 heures de cours par jour au Danemark. Cet écart minime d’un peu plus d’une demi-heure de cours de plus par jour se répercute par une différence sensible dans le nombre de jours de cours que les enseignants doivent donner par an.

Dans l'enseignement primaire, le temps d'enseignement n'a guère varié entre 1996 et 2008 dans la plupart des pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, sauf en Belgique (Communauté française), en Écosse, en Grèce et au Portugal. Entre 1996 et 2008, le temps d'enseignement à ce niveau a augmenté de 9 % au Portugal, mais a diminué de 24 % en Grèce (voir le tableau D4.2).

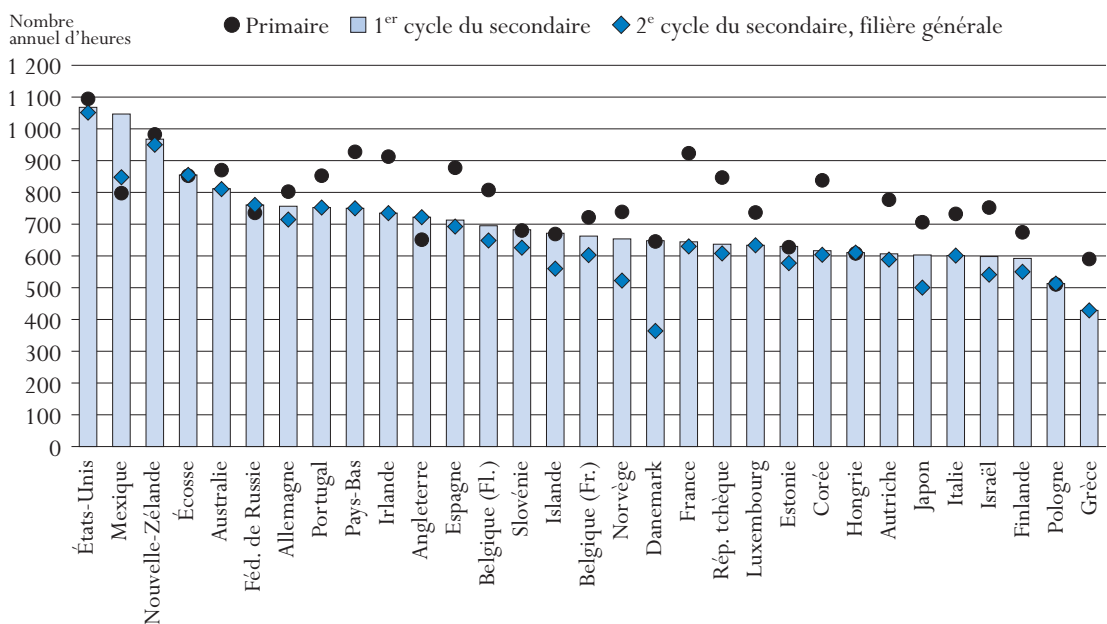
### Nombre d'heures de cours dans l'enseignement secondaire

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants donnent 703 heures de cours par an dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Le temps d'enseignement annuel varie selon les pays : il ne représente pas plus de 600 heures en Finlande (592 heures), en Grèce (429 heures) et en Pologne (513 heures) et, dans les pays partenaires, en Israël (598 heures), mais dépasse le millier d'heures aux États-Unis (1 068 heures) et au Mexique (1 047 heures) (voir le graphique D4.1 et le tableau D4.1)

Dans l'ensemble, le nombre d'heures de cours est moins élevé dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants en filière générale sont légalement tenus de donner 661 heures de cours par an en moyenne. Leur temps d'enseignement est, en moyenne, de 364 heures par an au Danemark et représente au moins 800 heures en Australie (810 heures), en Écosse (855 heures) et au Mexique (848 heures), et plus de 900 heures en Nouvelle-Zélande (950 heures). Il dépasse le millier d'heures aux États-Unis (1 051 heures) (voir le graphique D4.2 et le tableau D4.1).

**Graphique D4.2. Nombre annuel d'heures d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (2008)**

*Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics*

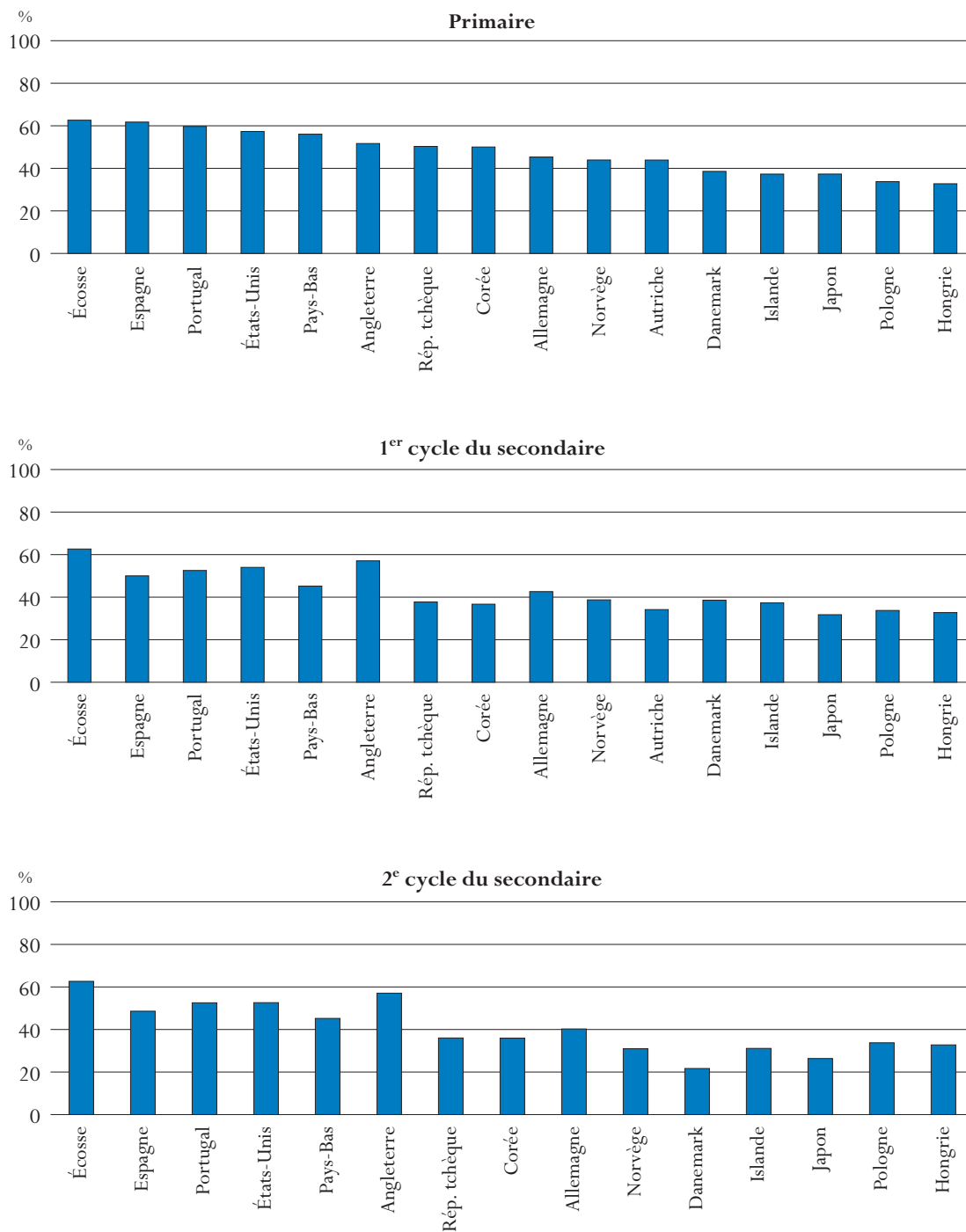


Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre annuel d'heures d'enseignement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Source : OCDE. Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2010](http://www.oecd.org/edu/eag2010)).


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

**Graphique D4.3. Part de l'enseignement dans le temps de travail des enseignants, selon le niveau d'enseignement (2008)**

*Pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail légal total*



Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'heures d'enseignement dans le temps de travail des enseignants du primaire. Source : OCDE, Tableau D4.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eqq2010](http://www.oecd.org/edu/eqq2010)).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

Dans l'enseignement secondaire, comme dans l'enseignement primaire, le nombre annuel d'heures et de jours de cours varie grandement d'un pays à l'autre. Par voie de conséquence, le nombre moyen d'heures de cours que les enseignants doivent donner quotidiennement varie sensiblement aussi selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire par exemple, les enseignants ne donnent en moyenne pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, en Grèce, au Japon et en Pologne, alors qu'ils en donnent au moins cinq par jour aux États-Unis, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. De même, dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ne donnent en moyenne pas plus de trois heures de cours par jour en Corée, au Danemark, en Finlande, en Grèce, au Japon, en Norvège et en Pologne, tandis qu'ils en donnent au moins cinq aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande (voir le graphique D4.3). La Corée illustre bien les différences dans la répartition du temps de travail des enseignants. C'est le seul pays où les enseignants doivent donner cours plus de cinq jours par semaine en moyenne, mais comme ils donnent moins d'heures de cours par jour, leur temps d'enseignement annuel est inférieur à la moyenne. Le fait que les pauses entre les cours soient comptabilisées dans le temps d'enseignement dans certains pays et pas dans d'autres explique en partie ces différences.

Entre 1996 et 2008, le temps d'enseignement a varié à la hausse ou à la baisse dans une mesure égale ou supérieure à 5 % dans la moitié des pays dont les données sont disponibles dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et dans 10 pays sur 16 dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Durant cette période, le nombre d'heures de cours a augmenté de 29 % dans l'enseignement secondaire en Hongrie et de 31 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Portugal. Le temps d'enseignement a diminué de 35 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Danemark et de 32 % dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Grèce (voir le tableau D4.2).

### **Variation contrastée du nombre d'heures de cours selon le niveau d'enseignement**

En Corée, en France et en République tchèque, les enseignants donnent plus de 200 heures de cours de plus dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces pays ainsi qu'au Danemark, au Japon et en Norvège et, dans les pays partenaires, en Israël, ils en donnent plus de 200 de plus également dans l'enseignement primaire que dans la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En revanche, le nombre annuel d'heures de cours ne varie pas de plus de 60 heures ou ne varie même pas du tout entre l'enseignement primaire et le premier cycle, voire le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, au Danemark, en Écosse, aux États-Unis, en Hongrie, en Islande, en Nouvelle-Zélande et en Pologne et, dans les pays partenaires, en Estonie et en Slovénie. L'Angleterre et le Mexique et, dans les pays partenaires, la Fédération de Russie sont les seuls pays où le nombre d'heures de cours est plus élevé dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Au Mexique, les enseignants donnent un peu plus de 30 % d'heures de cours de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Le nombre d'heures de cours y est moins élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans le premier cycle, mais reste supérieur de 6 % au nombre d'heures de cours prévus dans l'enseignement primaire, ce qui s'explique essentiellement par un nombre d'heures de cours quotidien nettement plus important (voir le graphique D4.1).

Lors de l'interprétation de la variation du temps d'enseignement entre les pays, il faut tenir compte du fait que le nombre d'heures de cours, tel qu'il est défini dans le présent indicateur, ne correspond pas nécessairement à la charge d'enseignement. Le nombre d'heures de cours représente une composante importante de la charge d'enseignement, mais la préparation et le suivi des leçons (y compris la correction des copies) sont également à prendre en considération dans les comparaisons de la charge d'enseignement. D'autres éléments pertinents, comme le nombre de matières enseignées, le nombre d'élèves pris en charge et le nombre d'années pendant lesquelles les enseignants s'occupent des mêmes élèves, interviennent aussi.

### Temps de travail des enseignants

La réglementation du temps de travail des enseignants varie énormément d'un pays à l'autre. Dans certains pays, seul le nombre d'heures d'enseignement est spécifié dans la réglementation, tandis que dans d'autres, le temps de travail global l'est également. Parfois, la réglementation définit aussi la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités.

Dans la plupart des pays, les enseignants sont légalement tenus de travailler pendant un certain nombre d'heures par semaine pour percevoir leur rémunération à temps plein. Ce temps de travail comprend les heures consacrées à l'enseignement et celles consacrées à d'autres activités. Dans ce cadre réglementaire, la répartition du temps de travail entre l'enseignement proprement dit et les autres activités varie selon les pays (voir le graphique D4.3). En règle générale, le nombre d'heures à consacrer à l'enseignement est spécifié à l'échelle nationale (sauf en Suède). Toutefois, certains pays fixent également à l'échelle nationale le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement.

L'Angleterre, l'Australie, la Belgique (Communauté flamande, dans l'enseignement primaire), le Danemark (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suède et, dans les pays partenaires, l'Estonie et Israël spécifient le temps que les enseignants doivent passer dans leur établissement, tant à enseigner qu'à se livrer à d'autres activités.

En Grèce, la législation prévoit une réduction du nombre d'heures de cours en fonction de l'ancienneté. Dans l'enseignement secondaire, les enseignants donnent 21 heures de cours par semaine en début de carrière, mais n'en donnent plus que 19 par semaine après 6 ans de carrière et 18 par semaine après 12 ans de carrière. Enfin, leur horaire se réduit à 16 heures de cours par semaine après 20 ans de carrière, ce qui représente un peu moins de trois quarts de l'horaire des enseignants en début de carrière. Toutefois, les enseignants doivent passer le reste de leur temps de travail dans leur établissement.

En Allemagne, en Autriche (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Corée, en Écosse, en Hongrie, au Japon, aux Pays-Bas, en Pologne et en République tchèque, le temps de travail annuel total des enseignants est spécifié (mais la répartition entre le temps de présence à l'école et le temps passé ailleurs ne l'est pas). Dans certains pays, la réglementation définit aussi (partiellement) le nombre d'heures qui doit être consacré à des activités autres que l'enseignement, sans toutefois préciser si ce temps doit être passé ou non dans l'établissement.

### Part du temps de travail consacrée à d'autres activités que l'enseignement

En Belgique (Communauté française), en Finlande, en France et en Italie et, dans les pays partenaires, en Fédération de Russie et en Slovénie, le temps que les enseignants doivent consacrer à des activités autres que l'enseignement n'est pas réglementé, ni dans l'enseignement primaire, ni dans l'enseignement secondaire, mais cela ne signifie pas une totale liberté en la matière. En Autriche, les dispositions légales concernant le temps de travail des enseignants se fondent sur l'hypothèse que les tâches qui leur incombent (y compris la préparation des leçons et des examens, la correction des devoirs et des copies, l'administration des examens et les tâches administratives) représentent un temps de travail total de 40 heures par semaine. En Belgique (Communauté flamande), le nombre d'heures à consacrer à des activités autres que l'enseignement au sein de l'établissement est fixé par les établissements. En revanche, le temps qui doit être consacré à la préparation des leçons, à la correction des copies et des devoirs des élèves, etc., n'est pas réglementé. Le gouvernement se borne à spécifier le nombre minimum et maximum de cours (de 50 minutes) que les enseignants doivent donner par semaine à chaque niveau d'enseignement (voir le tableau D4.1).

### Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2007-08 et proviennent de l'Enquête OCDE-INES de 2009 sur les enseignants et les programmes.

#### Temps d'enseignement

Le temps d'enseignement annuel correspond au nombre d'heures de cours qu'un enseignant travaillant à temps plein donne par an à un groupe ou à une classe d'élèves conformément à la réglementation. En règle générale, il est calculé comme suit : le nombre annuel de jours de cours est multiplié par le nombre d'heures de cours qu'un enseignant donne par jour (abstraction faite du temps officiellement réservé aux pauses entre les cours ou séries de cours). Toutefois, certains pays fournissent des estimations du temps d'enseignement qui sont basées sur des résultats d'enquête.

Dans l'enseignement primaire, les courtes pauses entre les leçons sont incluses si les enseignants sont responsables de leur classe pendant ce temps.

#### Temps de travail

Le temps de travail correspond au nombre normal d'heures de travail d'un enseignant à temps plein. Selon la réglementation en vigueur dans chaque pays, le temps de travail comprend :

- soit uniquement les heures directement consacrées à l'enseignement (ainsi qu'à d'autres activités scolaires concernant les élèves, notamment la correction des devoirs et des contrôles, à l'exclusion des examens annuels) ;
- soit, d'une part, les heures directement consacrées à l'enseignement et, d'autre part, les heures consacrées à d'autres activités liées à l'enseignement, telles que la préparation des cours, l'orientation des élèves, la correction des devoirs et des copies, les activités de développement professionnel, les réunions avec les parents, les réunions de personnel et des tâches générales à caractère scolaire.

Le temps de travail ne comprend pas les heures supplémentaires qui sont rémunérées.



### **Temps de travail à l'école**

Le temps de travail à l'école correspond au temps que les enseignants sont censés passer dans leur établissement, que ce soit pour enseigner ou pour se livrer à d'autres activités.

### **Nombre de semaines et de jours de cours**

Le nombre de semaines de cours correspond au nombre de semaines d'instruction, déduction faite des semaines de vacances. Le nombre de jours de cours correspond au nombre de semaines de cours multiplié par le nombre de jours de cours par semaine, déduction faite des jours de vacances pendant lesquels les établissements sont fermés.

D4

Tableau D4.1.  
**Organisation du temps de travail des enseignants (2008)**

Nombre de semaines, de jours et d'heures d'enseignement, et temps de travail des enseignants pendant l'année scolaire, dans les établissements publics

	Nombre de semaines d'enseignement			Nombre de jours d'enseignement			Nombre d'heures d'enseignement			Temps de travail à l'école (en heures)			Temps de travail légal (en heures)				
	Primaire	1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (filière générale)	Primaire	1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	2 <sup>e</sup> cycle du secondaire (filière générale)		
																(1)	(2)
Pays membres de l'OCDE	Australie	40	40	40	196	196	196	873	812	810	1 207	1 228	1 228	a	a	a	
	Autriche	38	38	38	180	180	180	779	607	589	a	a	a	1 776	1 776	a	
	Belgique (Fl.)	37	37	37	180	181	181	810	695	649	936	a	a	a	a	a	a
	Belgique (Fr.)	37	37	37	181	181	181	724	662	603	a	a	a	a	a	a	a
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	40	40	40	193	193	193	849	637	608	a	a	a	1 688	1 688	1 688	
	Danemark	42	42	42	200	200	200	648	648	364	1 306	1 306	m	1 680	1 680	1 680	
	Angleterre	38	38	38	190	190	190	654	722	722	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	1 265	
	Finlande	38	38	38	188	188	188	677	592	550	a	a	a	a	a	a	
	France	36	36	36	m	m	m	926	644	630	a	a	a	a	a	a	a
	Allemagne	40	40	40	193	193	193	805	756	715	a	a	a	1 775	1 775	1 775	
	Grèce	36	32	32	178	158	158	593	429	429	1 140	1 170	1 170	a	a	a	
	Hongrie	37	37	37	185	185	185	611	611	611	a	a	a	1 864	1 864	1 864	
	Islande	36	36	35	180	180	175	671	671	560	1 650	1 650	1 720	1 800	1 800	1 800	
	Irlande	37	33	33	183	167	167	915	735	735	1 036	735	735	a	a	a	
	Italie	38	38	38	167	167	167	735	601	601	a	a	a	a	a	a	
	Japon	40	40	40	201	201	198	709	603	500	a	a	a	1 899	1 899	1 899	
	Corée	40	40	40	220	220	220	840	616	604	a	a	a	1 680	1 680	1 680	
	Luxembourg	36	36	36	176	176	176	739	634	634	900	828	828	a	a	a	
	Mexique	41	41	36	200	200	173	800	1 047	848	800	1 167	971	a	a	a	
Pays-Bas	40	m	m	195	m	m	930	750	750	a	a	a	1 659	1 659	1 659		
Nouvelle-Zélande	39	39	38	197	194	190	985	968	950	985	968	950	a	a	a		
Norvège	38	38	38	190	190	190	741	654	523	1 300	1 225	1 150	1 688	1 688	1 688		
Pologne	38	38	38	185	185	185	513	513	513	a	a	a	1 520	1 520	1 520		
Portugal	37	37	37	171	171	171	855	752	752	1 261	1 261	1 261	1 432	1 432	1 432		
Écosse	38	38	38	190	190	190	855	855	855	a	a	a	1 365	1 365	1 365		
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Espagne	37	37	36	176	176	171	880	713	693	1 140	1 140	1 140	1 425	1 425	1 425		
Suède	a	a	a	a	a	a	a	a	a	1 360	1 360	1 360	1 767	1 767	1 767		
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		
Turquie	m	a	m	m	a	m	m	a	m	m	a	m	m	a	m		
États-Unis	36	36	36	180	180	180	1 097	1 068	1 051	1 381	1 381	1 378	1 913	1 977	1 998		
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>38</i>	<i>38</i>	<i>37</i>	<i>187</i>	<i>186</i>	<i>184</i>	<i>786</i>	<i>703</i>	<i>661</i>	<i>1 178</i>	<i>1 192</i>	<i>1 166</i>	<i>1 659</i>	<i>1 662</i>	<i>1 657</i>		
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>38</i>	<i>37</i>	<i>37</i>	<i>184</i>	<i>181</i>	<i>181</i>	<i>763</i>	<i>661</i>	<i>632</i>	<i>1 149</i>	<i>1 133</i>	<i>1 108</i>	<i>1 601</i>	<i>1 601</i>	<i>1 585</i>		
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Chine	35	35	35	175	175	175	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Estonie	39	39	39	175	175	175	630	630	578	1 540	1 540	1 540	a	a	a	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	44	44	44	252	164	164	1 260	738	738	m	m	m	m	m	m	
	Israël	43	42	42	185	178	178	755	598	541	981	783	712	a	a	a	
	Fédération de Russie	34	35	35	164	169	169	738	761	761	a	a	a	a	a	a	
	Slovénie	40	40	40	188	188	188	682	682	626	a	a	a	a	a	a	

Source : OCDE. Données relatives à l'Inde et à l'Indonésie : Institut de statistique de l'UNESCO (Programme des indicateurs de l'éducation dans le monde). Données relatives à la Chine : ministère de l'Éducation, *Notes relatives au programme expérimental d'instruction obligatoire*, 19 novembre 2001. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2010](http://www.oecd.org/edu/eag2010)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>

Tableau D4.2.


**Nombre annuel d'heures d'enseignement (1996, 2008)**

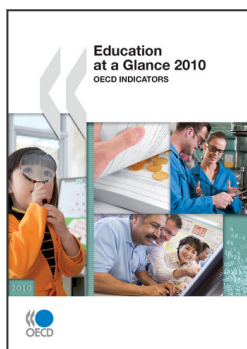
Nombre annuel d'heures d'enseignement dans les établissements publics, selon le niveau d'enseignement, et indice de variation entre 1996 et 2008

	Primaire			Premier cycle du secondaire			Deuxième cycle du secondaire (filière générale)			
	2008	1996	Indice de variation entre 1996 et 2008 (1996 = 100)	2008	1996	Indice de variation entre 1996 et 2008 (1996 = 100)	2008	1996	Indice de variation entre 1996 et 2008 (1996 = 100)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Pays membres de l'OCDE	Australie	873	m	m	812	m	m	810	m	m
	Autriche	779	684	114	607	658	92	589	623	95
	Belgique (Fl.)	810	841	96	695	724	96	649	679	96
	Belgique (Fr.)	724	858	84	662	734	90	603	677	89
	Chili	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque	849	w	m	637	607	105	608	580	105
	Danemark	648	640	101	648	640	101	364	560	65
	Angleterre	654	w	m	722	w	m	722	m	m
	Finlande	677	m	m	592	m	m	550	m	m
	France	926	900	103	644	647	100	630	636	99
	Allemagne	805	772	104	756	715	106	715	671	106
	Grèce	593	780	76	429	629	68	429	629	68
	Hongrie	611	w	m	611	473	129	611	473	129
	Islande	671	m	m	671	m	m	560	m	m
	Irlande	915	915	100	735	735	100	735	735	100
	Italie	735	735	100	601	601	100	601	601	100
	Japon	709	m	m	603	m	m	500	m	m
	Corée	840	m	m	616	w	m	604	w	m
	Luxembourg	739	m	m	634	m	m	634	m	m
	Mexique	800	800	100	1 047	1 182	89	848	m	m
	Pays-Bas	930	930	100	750	867	87	750	867	87
	Nouvelle-Zélande	985	985	100	968	968	100	950	950	100
	Norvège	741	713	104	654	633	103	523	505	104
	Pologne	513	m	m	513	m	m	513	m	m
	Portugal	855	783	109	752	644	117	752	574	131
	Écosse	855	975	88	855	m	m	855	917	93
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne	880	900	98	713	a	m	693	630	110	
Suède	a	624	m	a	576	m	a	528	m	
Suisse	m	871	m	m	850	m	m	669	m	
Turquie	m	m	m	a	a	a	m	m	m	
États-Unis	1 097	w	m	1 068	w	m	1 051	w	m	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>786</i>	<i>817</i>		<i>703</i>	<i>716</i>		<i>661</i>	<i>658</i>		
<i>Moyenne de l'UE19</i>	<i>763</i>	<i>810</i>		<i>661</i>	<i>661</i>		<i>632</i>	<i>649</i>		
Pays partenaires	Brésil	m	m	m	800	m	m	800	m	m
	Estonie	630	m	m	630	m	m	578	m	m
	Israël	755	m	m	598	m	m	541	m	m
	Fédération de Russie	738	m	m	761	m	m	761	m	m
	Slovénie	682	m	m	682	m	m	626	m	m

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/edu/eag2010](http://www.oecd.org/edu/eag2010)).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932317046>



Extrait de :  
**Education at a Glance 2010**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/eag-2010-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Quel est le temps de travail des enseignants ? », dans *Education at a Glance 2010 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2010-28-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).